



AVIS A LA POPULATION



Fini la monnaie et les billets dans la poche.

Désormais, le paiement des différents documents, de votre carte d'identité, permis de conduire, livret de mariage, passeport, etc... se fait via **un paiement électronique**.

C'est rapide, facile, et sécurisé.

Les services communaux sont équipés de terminaux de paiement.

Ils acceptent les cartes de débit belges
(pas de carte de crédit, pas de cartes étrangères)

Ce service est totalement gratuit.

Merci de votre compréhension